

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 27 octobre 1992

DELIBERATION N° 92-28 DU 27 OCTOBRE 1992

Relative à la location de bureaux supplémentaires par l'Agence
dans l'immeuble "LE RICHMOND" à Nanterre

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

Vu le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966, relatif aux Agences Financières de Bassin modifié par les décrets n° 74-284 du 8 avril 1974 et n° 75-998 du 28 octobre 1975,

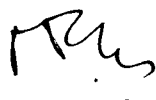
DELIBERE

Article unique :

Le Conseil d'Administration donne son avis favorable au principe de la location de bureaux supplémentaires par l'Agence de l'Eau dans l'immeuble "Le Richmond" à Nanterre (1er étage).

Le Directeur de l'Agence de l'Eau est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la prise à bail du 1er étage et à procéder à toutes les formalités utiles, sous réserve de l'avis favorable du service du Domaine sur le prix de la location.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Pierre Frédéric TENIERE-BUCHOT

Le Président du
Conseil d'Administration



Christian SAUTTER